

16 mars 2011

Communiqué de Presse



Fédération Nationale de l'Immobilier

Réforme du DPE : la FNAIM fait ses propositions

Avec une position devenue centrale, le Diagnostic de Performance Energétique ne peut plus se résumer à un simple outil de sensibilisation, tel qu'il était appliqué jusqu'à présent. Il doit désormais évoluer pour devenir un outil de mesure.

L'entrée en vigueur du PTZ+, combinée à l'affichage du classement énergétique, a fini de convaincre de la nécessité de cette réforme ; réforme que la FNAIM appelle de ses vœux depuis longtemps déjà.

Et si la responsabilité de l'insuffisance du dispositif actuel est imputée aux diagnostiqueurs, la réalité est pourtant bien plus complexe.

La Chambre des Diagnostiqueurs Immobiliers FNAIM a fait une série de propositions pour permettre de faire évoluer ce diagnostic, parmi lesquelles :

- **La validation d'une seule méthode conventionnelle, basée sur les propriétés du bâtiment** plutôt que la méthode par factures, trop tributaire du comportement des occupants ;
- **L'application d'une méthode de mesure et de calcul plus exhaustive**, prenant en compte plus de critères de construction pour obtenir un résultat lié aux caractéristiques techniques du bâti uniquement ;
- **Un DPE unifié**, capable de répondre à l'ensemble des modèles de construction et des usages (*habitation, commerce, tertiaire ou usage mixte*) ;
- **Une homologation obligatoire des logiciels de calcul** pour ne pas être à nouveau confronté à des divergences de résultats ;

- **Un dispositif de certification plus homogène, couplé à des audits inopinés sur le terrain** pour un meilleur suivi de la compétence des diagnostiqueurs.

Les diagnostiqueurs, acteurs sur le terrain, participent à l'évolution du futur DPE en faisant évoluer leurs compétences. Ils sont force de proposition pour réaliser ce nouveau "DPE+".

L'opportunité de construire un dispositif cohérent, pertinent et global est à notre portée : ne la gâchons pas !

CONTACT PRESSE

Service Presse FNAIM

01 44 20 77 31 / 49

presse@fnaim.fr